**Notes rapides suite à réunion au SMGSEVESC du 2 juin 2016**

**dans le cadre de la CCSPL rendant compte de la gestion de 2015**

Le syndicat distribue l’eau dans 5 communes des Hauts de Seine et 19 communes des Yvelines.

En 2016 5 nouvelles communes vont s’y ajouter >>>>>> vers un total de 460 000 habitants

En 2015 le réseau SEOP comporte 1010 Km de canalisations, usine à Louveciennes

On constate en 2015 une très légère remontée de la consommation par habitant. Les fuites se réduisent un peu rendement 0,905. Lent renouvellement des canalisations.

Tous indicateurs de qualité de l’eau largement sous le seuil fixé par la norme.

Dureté passe de 32 à 33 et chlorures de 31 à 32, sodium stable à 16

Aucun dépassement / norme sur les 78 prélèvements de l’année 2015

**Projet de décarbonatation dans l’usine de Louveciennes**

Les 12 M € investis dans l’usine de Louveciennes en 2016 vont conduire à faire descendre la dureté de l’eau distribuée. L’objectif est de passer de 33 à 20. L’opération sera progressive sur 4 mois. Début prévu en janvier 2017.

Il en résultera

>probablement des circulations de calcaire décollé dans les canalisations >>> boues temporaires.

>Une légère augmentation du sodium (on doit nous en communiquer la valeur) mais on restera très loin de la limite haute autorisée.

>une légère augmentation de la température de distribution de l’eau froide (sera précisée en septembre)

Les gains pour les particuliers (dépenses réduites) seront obtenus par de nouveaux réglages à faire sur leurs machines à laver (dureté de l’eau) ce qui va conduire à réduire la consommation de lessive et les consommations électriques. Attention les adoucisseurs privés peuvent devenir inutiles et même à risque. Une communication sera faite au 4 éme trimestre vers les personnes qui reçoivent leur facture d’eau.

D’autres informations seront données dans un texte plus complet.

Note : La CCSPL sur le syndicat SMGSEVESC est réunie une fois par an. Deux associations représentent les usagers : Yvelines Environnement et VEI les élus des communes sont présents . Un communiqué de presse conjoint est émis ensuite après la réunion (en 2015 voir TLNV du 1 juillet 2015 en page 22). Il s’agit de l’application des lois Barnier et Mazeaud.